

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRECOMMUNE DE
MONLETDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2021

Date de Convocation Publique	:	15/10/2021
Date d’Affichage	:	15/10/2021
Nombre de Conseillers en exercices	:	10
Nombre de Conseillers présents	:	09
Nombre de Conseillers Votants	:	09

Le Conseil Municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le Vingt Deux Octobre Deux Mil Vingt et un à Dix- huit heures trente dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DESSIMOND, Maire

Etaient présents : MM Michel DESSIMOND- Philippe RITTER- Frédéric DELOLME - Valérie DRUART -Laurent GARNIER- Roland MEYSSONNIER-Raphaël SABY-Eric SOUBEYRE-Christine VALENTIN.

Etait absent: Daniel PICOT ayant donné pouvoir à Michel DESSIMOND.

Raphaël SABY a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : 31/2021 RESTAURATION COMPLEMENTAIRE DE L’HARMONIUM –DEMANDE DE SUBVENTION

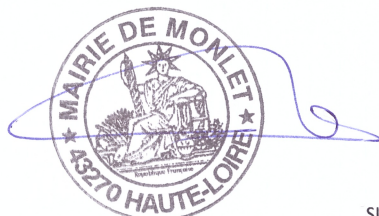
L’Eglise de Monlet possède un harmonium offert par l’impératrice Eugénie en 1862 celui-ci est devenu notre propriété en en 1905 puis inscrit à l’inventaire supplémentaire des objets mobiliers classés en 1997. Il a fait l’objet d’une première intervention en 2018 par un facteur d’orgues du Puy de Dôme qui a porté essentiellement sur le meuble , mais il conviendrait maintenant d’achever la restauration du mécanisme très complexe, dans les règles de l’art pour un coût HT de 9 405 € ou 11 286 € TTC.

Ce projet pourrait être subventionné par
L’Etat
la Région
le Département
la Communauté d’Agglomération du Puy en Velay
et la commune de monlet

Après délibération, le Conseil Municipal

- Accepte de finaliser cette restauration pour un coût HT de 9 405 € HT d’après la proposition de M MANGEOL , facteur d’Orgues à Neufchateau (88).
- Sollicite les diverses subventions désignées ci- dessus pour mener à bien cette restauration .

Le Maire : Michel DESSIMOND



< Délibération certifiée exécutoire compte tenu de la transmission au contrôle de légalité le 25 /10/2021 et de l’affichage le : 25 /10/ 2021 >